

*Conseil Municipal du 11 janvier 2021
18h30
Compte-rendu*

Convocation : 06/01/2021

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 12 2020
2. Appel à projets de la Région Bretagne « Réserve Naturelle Régionale » - Dépôt d'un dossier par LTC « les marais littoraux du Trégor » - Accord de principe pour l'intégration du marais communal de Pors Hir dans ce projet
3. DETR 2021 - Dépôt de trois dossiers de demande de subvention : mise en sécurité de l'équipement scolaire (salle de motricité et sanitaires des maternelles), aménagements sportifs au stade André Janin, mise en sécurité de la cale de Pors Hir
4. Appel à projets 2021 du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Dépôt du dossier de demande de subvention pour l'achat de petits équipements
5. Vente d'un terrain pour la construction d'une Maison médicale
6. Convention de partenariat entre la mairie et l'association « Promouvoir et Agir en Trégor Goëlo » (association PATG)
7. Travaux de voirie 2021 - Validation des propositions de travaux de la Commission Voirie
8. Rythmes scolaires - Renouvellement de la demande de dérogation de la semaine à quatre jours pour la rentrée 2021/2022
9. Questions diverses

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVE	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Maryvonne LANOË	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ		<i>Donne pouvoir à Roland PATEZOUR</i>	X
Gérard PONGERARD	X		
Dominique LE ROUX	X		
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND		<i>Donne pouvoir à Gilbert RANNOU</i>	X
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT		<i>Donne pouvoir à Bruno DUVAL</i>	X
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : **Grégoire CLIQUET**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2020

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2020.

VOTE : Unanimité

2. Appel à projets de la Région Bretagne « Réserve Naturelle Régionale » - Dépôt d'un dossier par LTC « les marais littoraux du Trégor » - Accord de principe pour l'intégration du marais communal de Pors Hir dans ce projet

Le Conseil régional de Bretagne a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la création de quatre nouvelles réserves naturelles régionales. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 29 janvier 2021 au plus tard.

Lannion-Trégor Communauté prévoit de déposer un dossier de candidature qui porterait sur un projet de réserve naturelle « multi-sites » intégrant les marais côtiers de son territoire. Dans certains cas et en fonction des enjeux, ceux-ci pourraient être complétés des cordons de galets et/ou des cordons dunaires attenants et des zones de prés salés situées dans le prolongement immédiat de ces marais.

Une dizaine de marais arrière-littoraux ont été identifiés sur la zone côtière de la communauté d'agglomération. Pour bon nombre d'entre eux, il s'agit de propriétés publiques appartenant au Conservatoire du littoral, au Conseil départemental ou aux communes.

Quatre communes sont concernées : Trébeurden Penvénan, Pleubian et Plougrescant.

Pour Plougrescant, le marais de Pors Hir, cadastré OA 1458, 2877, 2885, pourrait être intégré à ce projet, ainsi que la partie du domaine public communal qui se situe entre le marais et le domaine public maritime.

Le classement en réserve naturelle régionale apporterait une réelle plus-value par rapport au statut de ces marais aujourd'hui. Leur mise en réseau permettrait une rationalisation et une mutualisation des opérations et des coûts de gestion (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec la multipropriété). Une vraie dynamique globale de gestion et de mise en valeur pourrait se développer autour de ces lieux où se concentrent de nombreux enjeux (biodiversité, expansion des crues, amélioration de la qualité de l'eau, éducation à l'environnement, ...).

L'organisation de la gestion de cette future réserve naturelle n'est pas encore définie mais en tant que propriétaire, la commune sera étroitement associée aux différents choix à effectuer.

Le classement en réserve naturelle - espace remarquable de Bretagne permettrait également de disposer de moyens financiers supplémentaires et notamment de la région Bretagne qui accompagne chaque réserve dans son fonctionnement.

Le Conseil Municipal est invité à :

ACCEPTER que le marais de Pors Hir, propriété de la commune de Plougrescant et cadastré OA 1458, 2877, 2885, complété de la partie du domaine public communal située entre le marais et le domaine public maritime, soit intégré au projet de création d'une réserve naturelle régionale sur les marais côtiers du Trégor porté par Lannion-Trégor Communauté.

ACCEPTER la signature d'un accord pour le classement de ces parcelles dans le périmètre de la future réserve naturelle régionale si le dossier de candidature déposé par Lannion-Trégor Communauté est retenu par la Région Bretagne.

AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Eric POULOUIN, du service Environnement de LTC en charge du secteur de Plougrescant, présente le dossier. Il existe déjà 9 Réserves Régionales (ex sur LTC : Sillon du Talbert, Plounérin). Démarche de volontariat et en partenariat avec les propriétaires (différent d'une Réserve Nationale de type Réserve des 7 Iles, dont la réglementation est préfectorale).

Aujourd'hui, il existe des difficultés de gestion de ces marais, une dizaine sur LTC. Il faudrait mettre en place notamment une mutualisation d'où l'intérêt de répondre à cet Appel à projets.

Sur Plougrescant, sont concernés : les marais propriétés du Conservatoire du Littoral + marais communal + 1 marais d'Etat.

Intérêts des marais littoraux : biodiversité, gestion quantitative et qualitative de l'eau, usage agricole de ces zones avec possibilité d'échange de pratiques, éducation à l'environnement, aménagements pour l'accueil du public à travailler, ...

Roland PATEZOUR : le marais de Pors Hir (1,4 Ha) ne pourra pas accueillir d'usage agricole.

Budget alloué par la Région : 40 000 € /an/réserve. Cela ouvre également à des financements européens.

Madame Le Maire précise qu'il pourra être fait une sécurisation des lieux.

Gérard PONGERARD demande si la reconnaissance régionale amènera plus de contraintes : Eric POULOUIN répond que la réglementation y est plus souple et en partenariat (consensus local et appropriation locale) que pour une réserve nationale.

La Région devrait se positionner en juillet 2021.

Ce serait un nouvel atout de Plougrescant à mettre en valeur, au niveau touristique notamment.

VOTE : Unanimité

3. DETR 2021 - Dépôt de trois dossiers de demande de subvention : mise en sécurité de l'équipement scolaire (salle de motricité et sanitaires des maternelles), aménagements sportifs au stade André Janin, mise en sécurité de la cale de Pors Hir

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Plougrescant est éligible à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR). La campagne 2021 est lancée et les dossiers de demande de subvention sont à déposer pour le 8 février 2021 par voie dématérialisée uniquement.

Trois projets de la Commune rentrent dans les catégories d'opérations éligibles pour 2021 et leur degré d'avancement est conforme aux exigences du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) à savoir notamment qu'ils n'ont pas encore subi un commencement d'exécution (c'est-à-dire qu'aucun devis n'est signé), par ordre de priorité :

Ordre de priorité	Nos projets communaux	Catégories d'investissement éligibles à la DETR 2021	Taux de subvention	Montant estimatif des travaux
1	Mise en sécurité de l'équipement scolaire (salle de motricité et sanitaires des maternelles)	Équipements scolaires, périscolaires et accueil de la petite enfance (sécurisation des écoles, ...)	de 25% à 30%	130 000 € HT

2	Aménagements sportifs au stade André Janin	Équipements sportifs (avec politique intercommunale prioritairement)	de 20% à 30%	347 000 € HT (200 000 € bâtiment 147 000 € extérieurs)
3	Mise en sécurité de la petite cale de Pors Hir	Les travaux de sécurité en faveur des ports de plaisance (uniquement les travaux de sécurité)	de 25% à 30%	46 000 € HT

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour chacun de ces trois projets.

La DETR peut être cumulative avec des subventions du Plan de relance-phase 2 porté par le Département.

Yves TESSIER expose que le montant estimatif pour la petite cale semble très important.

Madame Le Maire propose de faire au moins un minimum de travaux sur cette petite cale car elle doit être sécurisée.

Gilbert RANNOU propose de demander un devis à l'entreprise Kérambrun qui était déjà intervenue sur cette cale en 2015.

Dominique LE ROUX demande pourquoi nous n'avons pas encore d'estimation pour les travaux de l'école.

Gilbert RANNOU répond que c'est en cours mais que c'est assez compliqué car cette partie de l'école est très abimée.

VOTE : Unanimité

4. Appel à projets 2021 du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Dépôt du dossier de demande de subvention pour l'achat de petits équipements

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, instauré par l'article 5 de la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 a vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance conduites par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements.

Pour l'année 2021, l'appel à projets comprend plusieurs programmes d'actions. La Commune de Plougrescant peut prétendre au programme S « vidéoprotection, sécurisation des établissements scolaires et équipement des polices municipales » car elle a effectué l'achat de gilets pare-balles pour ses 2 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique). La subvention peut se monter à 250 € par gilet.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention en ce sens, sachant que le dépôt du dossier doit se faire par Internet avant le 22 janvier prochain.

Madame Le Maire précise que l'on pourra ajouter notre achat d'une alarme acquise en 2020 pour l'école.

VOTE : Unanimité

5. Vente d'un terrain pour la construction d'une Maison médicale

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 3 décembre 2018, il avait été décidé de vendre une partie de la parcelle AB 443 à Monsieur CLAUZEL, dans l'optique de son installation en tant

que médecin généraliste, pour y construire une structure pluriprofessionnelle de soins regroupant des soignants de la Commune, aux conditions ci-dessous :

- 1) Objet de la vente = une partie de la parcelle AB 443, la Commune restant propriétaire du chemin reliant la départementale à cette parcelle (entre "la maison bleue" et la "propriété Guezennec"),
- 2) Terrain vendu non viabilisé, les réseaux étant amenés jusqu'à la limite de la parcelle AB 443,
- 3) Superficie faisant l'objet de la vente = plus ou moins 2000 m², selon le géométrage lequel sera à charge communale,
- 4) Prix de vente = 12,50 € le m² et frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- 5) Destination de la future construction = uniquement à caractère médical,
- 6) Ouverture de chantier = au plus tard le 01/01/2021. Sinon la Commune exercera son droit de rétrocession (rachat au prix vendu),
- 7) La Commune restera propriétaire d'une surface permettant la réalisation d'une route donnant accès aux lots.

Aujourd'hui, après discussion entre les deux parties, il est nécessaire d'ajouter et/ou de modifier certaines conditions au compromis d'achat, avant sa signature, à savoir, notamment :

- 1) Objet de la vente = une partie de la parcelle AB 443, la Commune restant propriétaire du chemin reliant la départementale à cette parcelle (entre "la maison bleue", la "propriété Guezennec" **et le parking communal**),
- 2) **Modification comme suit** : la Commune procèdera, à sa charge, à l'extension des réseaux et la voirie provisoire, avant la fin du 1^{er} semestre 2021,
- 3) **Modification comme suit** : Il a été procédé au géométrage, par QUARTA-Agence de Lannion, de la parcelle mise en vente = il s'agit de la parcelle AB 457 d'une superficie de 2 045 m², le reste de l'ancienne parcelle AB443 étant communal,
- 4) Prix de vente = 12,50 € le m² et frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- 5) Destination de la future construction = uniquement à caractère médical,
- 6) **Modification comme suit** : l'obligation de construire au 1^{er} janvier 2021 est levée, et il est prévu, à la place, une obligation de commencer les travaux dans les 2 ans suivant l'achat et une obligation d'achèvement dans les 4 ans de l'achat,
- 7) La Commune restera propriétaire d'une surface permettant la réalisation d'une route donnant accès aux lots,
- 8) **Ajout** : la possibilité pour Monsieur CLAUZEL de se substituer toute société,
- 9) **Ajout** : que la servitude de passage sur le terrain de voirie pour la desserte du cabinet soit autorisée,
- 10) **Ajout** : La Commune s'engage à réaliser, à ses frais, un revêtement de chaussée définitif, de type bicouche, dans les 3 mois suivant la fin des travaux de la Maison médicale.

Etant entendu que Madame Le Maire a délégation du Conseil Municipal pour la signature de cet acte par délibération du 10 juillet 2020.

Dominique LE ROUX demande si la commune va continuer à louer le local pour le Docteur le temps que son Cabinet soit construit.

Madame Le Maire explique que la location du PortaKabin peut durer. Un bail de location a été signé chez le notaire pour qu'il paie la moitié du loyer. Nous devons vérifier s'il est possible de modifier ce bail et voir ce que l'on souhaite faire au niveau communal.

Madame Le Maire explique que la signature définitive pourrait intervenir en octobre 2021 selon un rétro-planning.

VOTE : Unanimité

6. Convention de partenariat entre la mairie et l'association « Promouvoir et Agir en Trégor Goëlo » (association PATG)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « Promouvoir et Agir en Trégor Goëlo » (PATG) propose une activité bénévole d'initiation à l'informatique tous publics avec priorité aux particuliers en difficulté, aux personnes âgées. Ainsi, une convention de partenariat a été signée entre la Commune de Plougrescant et cette association le 31/01/2019. Il est stipulé dans cette convention qu'en chaque début d'année, le Conseil Municipal sera sollicité pour voter une subvention de 100 € à cette association.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette subvention de 100€, en faveur de l'association PATG, pour l'année 2021.

VOTE : Unanimité

7. Travaux de voirie 2021 - Validation des propositions de travaux de la Commission Voirie

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Travaux s'est réunie le vendredi 18 décembre dernier pour examiner le Plan pluriannuel de réfection des voiries communales.

Pour rappel, en 2020, pour un montant de marché de 91 651.01 € HT attribué à l'entreprise COLAS, il a été décidé de mettre la priorité sur la réfection de trois voiries communales : Route du Castel, Route de Goermel et Route de Popignet. Les travaux vont avoir lieu à partir de la fin janvier.

Après échanges, la Commission propose d'effectuer la réfection des voiries suivantes en 2021 :

- 1/ Keraniou - Saint Tréveur
- 2/ Le Castel - Crec'h Lor - Kerjoly
- 3/ Boloï - Penn Crec'h et traversée Boloï - Dos d'âne
- 4/ Saint Tréveur - Le Cosquer - Le Créyo
- 5/ lancement d'une étude d'aménagement du Lotissement An Spideal

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette liste, sous réserve du budget 2021 qui sera alloué.

Madame Le Maire précise que ces travaux sont en cohérence avec les travaux projetés par le Syndicat d'eau et le SDE.

Gilbert RANNOU expose la liste pour une réalisation en 2021.

VOTE : Unanimité

8. Rythmes scolaires - Renouvellement de la demande de dérogation de la semaine à quatre jours pour la rentrée 2021/2022

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction académique des services de l'Éducation nationale sollicite la Commune au sujet des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée.

Madame Le Maire propose de renouveler la demande de dérogation de la semaine à 4 jours auprès des services compétents et de déposer le dossier correspondant dans le délai imparti fixé au 8 mars 2021.

VOTE : Unanimité

9. Questions diverses

- Prochain Conseil : le 15 février 2021 à **18H** en présence de la notre Trésorière.
- Un travail va s'engager autour de notre logo pour envisager une nouvelle charte graphique avec l'emploi d'un stagiaire peut-être. Parallèlement, nous souhaitons mettre en avant la presqu'île de Plougrescant nominativement, c'est qualitatif et valorisant pour notre commune. Cécile HERVÉ a récemment introduit cette dénomination sur le site Facebook de la Commune.

La séance est levée à 20H20.

Quelques nouvelles de Véronique LE CALVEZ : son garage a brûlé et sa maison est inhabitable. La Commune met à disposition le logement au-dessus de la Poste.